

Motion intersyndicale CGT-SUD-CFDT-CFTC CAP CR 6 Novembre 2009

La CAP CR réunie le 6 novembre 2009 réaffirme son opposition aux mesures de politique incitative prises par la Direction Générale, à la mise en place de la prime d'excellence scientifique (PES) imposée par le ministère et dénonce la réorganisation annoncée de l'INRA qui conduira à contractualiser des équipes sur des projets à court terme.

La suppression de la part chercheur aux « mauvais », la modulation de la dotation des unités en fonction des publications, les primes individuelles décernées aux « excellents », le financement sur projets, l'externalisation vers les SDAR de la gestion et des moyens techniques (plateformes et unités expérimentales), sont délétères pour la recherche comme pour ceux qui la font :

- en promouvant l'individualisme, ces mesures mettent à mal la dynamique essentiellement collective du travail de recherche et génèrent des conflits.

- en renforçant la course à la publication, elles confortent un productivisme incompatible avec l'objectivité et l'inventivité scientifique et poussent les chercheurs à survaloriser leurs résultats.

- en plaçant les chercheurs dans une logique de contractualisation, elles entravent l'indépendance nécessaire à l'avancée des connaissances et orientent les recherches vers des sujets « mode ».

A l'INRA comme dans les autres instituts publics de Recherche, de nombreuses voix s'élèvent pour dénoncer ces évolutions, notamment la suppression de la part chercheur et la prime d'excellence scientifique : chercheurs, conseils d'unité, conseils de département, commissions d'évaluation...

D'une façon générale dans le monde du travail, ces méthodes d'organisation promouvant l'individualisme, l'hyper-productivité, l'affichage flatteur, sont aujourd'hui dénoncées parce qu'elles entraînent une baisse de la qualité et une perte de sens.

Nous exigeons l'abandon immédiat des mesures précitées (politique incitative, PES, restructuration) et réclamons des mesures restaurant au contraire la motivation collective, la créativité, l'objectivité des résultats et la diversité des thématiques, en revalorisant l'ensemble des salaires et des carrières, en accompagnant de manière constructive les agents dans leur parcours, en ouvrant des postes statutaires, en assurant aux unités une dotation récurrente suffisante et une part de liberté dans leur fonctionnement et leur orientation scientifique.